



APEI

« Les Papillons Blancs » d'Aix-les-Bains et son territoire

La carte illico mobilité

La Région Auvergne Rhône Alpes a mis en place, fin 2016, une carte de réduction pour les déplacements train et car sur son territoire. La réduction s'élève à 90% sur l'ensemble des déplacements de la région en semaine comme le week-end et cela quel que soit le nombre de trajets.

Cette carte délivrée gratuitement est destinée aux titulaires de l'AAH sans condition de ressources ainsi qu'aux titulaires d'une pension d'invalidité dont les revenus annuels ne dépassent pas 80% du SMIC.

Pour obtenir cette carte, la demande peut être faite en ligne sur le site www.ter.sncf.com/auvergne-rhone-alpes. Vous pouvez également envoyer le formulaire ci-dessous par courrier.

OU SOUSCRIPTION PAR COURRIER :

À COMPLÉTER ET À RENVOYER À :
Carte **illico MOBILITÉ**
CS 20011
59895 LILLE Cedex 09

Sans oublier de joindre les documents à fournir correspondant à votre situation (toute autre pièce ne faisant pas partie de la liste des documents à fournir ne sera pas prise en compte).

Photo
+ pièce d'identité

Madame Monsieur

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Adresse e-mail :

N° de votre dernière carte **illico MOBILITÉ** :

Oui, je souhaite bénéficier du tarif TER **illico MOBILITÉ et j'accepte les conditions générales d'utilisation, au titre de :**
(choisir une seule catégorie)

Titulaire de l'AAH
 Titulaire d'une pension d'invalidité ayant des revenus inférieurs à 80 % du SMIC.

Pour chaque demande de carte (nouvelle demande ou renouvellement) fournir un dossier complet (formulaire, photo, pièce d'identité et justificatif de situation selon le tableau ci-contre).

La demande de renouvellement est à effectuer dans le mois qui précède la fin de validité de votre carte.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à :
Carte **illico MOBILITÉ** - CS 20011 - 59895 LILLE Cedex 09.



Association de Parents d'Enfants Inadaptés

ASSOCIATION DE PARENTS LOI 1901 AFFILIEE A L'UNAPEI DECLAREE D'UTILITE PUBLIQUE



Siège social : 630, Boulevard Jean Jules Herbert – 73100 AIX-LES-BAINS - Tél. 04 79 61 14 90 - Fax 04 79 61 75 90

Site internet : www.apei-aixlesbains.fr

La carte est nominative et valable un an. Pour sa demande et son renouvellement des justificatifs sont nécessaires. En voici la liste en fonction de la situation du demandeur.

BÉNÉFICIAIRES ET CONDITIONS À REMPLIR	DOCUMENTS À FOURNIR À CHAQUE DEMANDE 	OÙ SE PROCURER LES DOCUMENTS ?
<p>POUR TOUS</p> <p>Résider en Auvergne-Rhône-Alpes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 1 photo d'identité récente • 1 photocopie d'une pièce d'identité • Le formulaire de demande détachable complété (pour la souscription par courrier) 	
<p>Titulaire de l'AAH</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une attestation de paiement du mois en cours ou du mois précédent. 	<p>Auprès de votre CAF, MSA, CPAM</p>
<p>Titulaire d'une pension d'invalidité et vos revenus annuels n'excèdent pas 80 % du SMIC</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une attestation de paiement de votre pension d'invalidité du mois en cours ou du mois précédent • Une copie de l'avis de (non) imposition de la dernière année fiscale connue 	

